

Commune d'AVRIEUX

154 rue de l'Église

73500AVRIEUX

Tel : 04 79 20 33 16

Rénovation thermique et énergétique du bâtiment Mairie-ancienne École

154 rue de l'Église -
73500 - AVRIEUX

DESCRIPTIF

Lot N°08 PEINTURES INTÉRIEURES

DCE

13 février 2026

Lot N°08 PEINTURES INTÉRIEURES

Sommaire

1PRESCRIPTIONS TECHNIQUE.....	3
1.1SPECIFICATIONS TECHNIQUE	3
1.2CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	3
1.3LIMITES DES PRESTATIONS.....	3
1.4QUALITE DES MATERIAUX	3
1.5MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX	5
1.6JOINTS DE CALFEUTREMENT ACRYLIQUES SOUPLES.....	5
1.7REVISION PEINTURES	6
2DESCRIPTIONS DES OUVRAGES.....	6
2.1PREPARATIONS DES SUBJECTILES	6
2.1.1Travaux préparatoires	6
2.2FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE	6
2.2.1Généralités	6
2.2.2Sur murs & plafonds	6
2.2.3Sur menuiseries bois	7
2.2.4Sur métaux	7
2.3REPRISE SUR OUVRAGES EXISTANTS.....	7
2.4SIGNALETIQUE	8
2.4.1Signalisation sur portes ou parois	8
2.5NETTOYAGE.....	8
2.5.1Nettoyage avant OPR	9
2.5.2Nettoyage de livraison	9
2.6TRAVAUX DE REPRISE.....	10
2.6.1FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE	10

Lot N°08 PEINTURES INTÉRIEURES

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUE

1.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUE

Chaque article de chaque ouvrage fait appel soit :

- A un règlement, une norme ou un DTU, si l'ouvrage entre dans son champ d'application
- Aux dispositions de mises en œuvre, de tolérances, finitions,... d'un règlement, d'une norme ou d'un DTU, si l'ouvrage n'entre pas dans son champ d'application.

Dans ce cas, l'entreprise décidera sous quel Avis Techniques, ATec, Solutions technique -C

Le rattachement de l'article à un DTU, dans son champ d'application ou hors champ d'application, engendre :

- L'application du Cahier des Clauses Spéciales correspondant, pour les travaux dus par l'entreprise et les travaux ne faisant pas parti du marché, sauf stipulations contraires dans le présent document.
- Les références normatives s'y rattachant.

L'entreprise titulaire du présent lot est tenue de se conformer :

- . au NF DTU 59.1 : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais
- . au NF DTU 59.3 : Peinture de sols
- . au NF DTU 59.4 : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur aura à sa charge l'ensemble des travaux peinture à l'intérieure et sur des supports neufs, béton et plaque de plâtre cartonné.

1.3 LIMITES DES PRESTATIONS

Les prestations de l'entrepreneur du présent lot comprennent :

- . Toutes les sujétions nécessaires à la réalisation des ouvrages dans le respect des normes, y compris les sujétions qui ne sont pas expressément décrites dans le présent DESCRIPTIF.
- . Les études, dessins et plans d'exécution et de détail des ouvrages, les nomenclatures nécessaires.
- . La fourniture de tous les matériaux et accessoires entrant dans la fabrication des ouvrages.
- . Le transport à pied d'œuvre, le stockage et la mise en place de ses ouvrages.
- . La fixation et le calfeutrement de ses ouvrages comprenant toutes pattes ou équerres de fixation, chevilles, douilles et visserie.
- . Les joints à mettre en œuvre pour assurer l'étanchéité des ouvrages.
- . La fourniture, mise en place et le démontage de tous les échafaudages, appareils élévateurs et autres engins de levage nécessaires à la pose de ses ouvrages, avec tous les dispositifs de sécurité réglementaires.
- . L'enlèvement des déchets, emballages, gravois et le nettoyage des locaux dans lequel il intervient.
- . Tous travaux, prestations et aménagements qui lui seraient demandés par le coordinateur de sécurité dans la cadre de sa mission.

1.4 QUALITE DES MATERIAUX

L'emploi de peintures, de primaires et des laques en phase aqueuse, hydro-diluables avec label environnemental sera privilégié, sauf impossibilité technique avérée.

Il sera demandé :

- Pour les murs et plafonds, des peintures en phase aqueuse avec un écolabel reconnu (Ange Bleu, Ecolabel européen, NF environnement...) et une étiquette A+ en termes d'émissions de polluants.
- Pour les supports bois et métalliques, des peintures en phase aqueuse avec un écolabel reconnu (Ange Bleu, Ecolabel européen, NF environnement...) et une étiquette A+ en termes d'émissions de polluants.
- Pour les sols, des peintures en phase aqueuse avec une étiquette A+ en termes d'émissions de polluants.

Peinture à l'huile :

Les peintures seront de toute première qualité et devront être conformes aux prescriptions du D.T.U. et normes en vigueur

La peinture sera exécutée à deux couches, sur impression avant et après les masticages ou enduits, ainsi

qu'avant la couche terminale, il sera procédé à un ponçage et un époussetage soigné.

La composition conforme aux articles "Peinture à l'huile" sera dosée selon le résultat final recherché : brillant, satiné, dans le cas de satiné les peintures devront conserver toute leur solidité et devront être lessivables.

Pour certains travaux, il sera fait emploi de teintes vives. Les rechapissages seront particulièrement soignés. il ne sera procédé à toute nouvelle couche qu'après la réception de la couche précédente et son complet durcissement.

Peinture à base de résine de vinylique :

Peinture à base de résine de vinylique, l'entrepreneur devra faire approuver le choix de la peinture avant son emploi.

Application en deux couches sur impression et tous les apprêts nécessaires.

Cette peinture sera exécutée sur l'enduit au plâtre ordinaire ou sur mortier frotté. L'entrepreneur du présent lot tiendra compte de ces divers matériaux à recouvrir.

Peinture acrylique :

La peinture acrylique sera exécutée à deux couches, sur impression avant et après les masticages ou enduits, ainsi qu'avant la couche terminale, il sera procédé à un ponçage et un époussetage soignés.

La composition sera dosée selon le résultat final recherché : brillant, satiné, dans le cas de satiné les peintures devront conserver toute leur solidité et devront être lessivables.

Pour certains travaux, il sera fait emploi de teintes vives. Les rechapissages seront particulièrement soignés. il ne sera procédé à toute nouvelle couche qu'après la réception de la couche précédente et son complet durcissement.

Peintures alkydes :

Ces peintures seront appliquées à deux couches sur impression et toutes préparations ou apprêts nécessaires et dans les conditions prévues par le fabricant.

Elles devront présenter les conditions de solidité nécessaires à la destination des locaux, être lavables et ne pas accrocher au frottement.

Ces peintures pourront être employées indifféremment sur parois lisses ou frottées (enduit au plâtre, enduit haute résistance, enduit mortier frotté, menuiseries, etc...). L'entrepreneur tiendra compte de ces divers matériaux à recouvrir.

Traitement des bois :

Toutes menuiseries en bois seront traitées hydrofuges, insecticides et fongicides au Xyladécor, Sadolin ou équivalent. Les produits employés devront être homologués par le Centre Technique du Bois.

Les menuiseries extérieures recevront en atelier un traitement par trempage exécuté par l'entrepreneur de menuiserie.

Minium - Anti-rouille :

Pour certains ouvrages spéciaux, il pourra être exigé par l'Architecte, du peintre ou du serrurier, des produits anticorrosion conformes aux indications du bureau de contrôle.

1.5

MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX

Mise en œuvre des matériaux et exécution des ouvrages :

Ouvrages préparatoires :

Les égrenages et ponçages devront faire disparaître sur les enduits et boiseries, toutes traces de chantier, telles que mine de plomb, crayons ou craie d'aniline ainsi que toutes projections de mortier ou autre, de même trous, éraflures et écaillages seront rebouchés et enduits après le passage de tous les autres corps d'état.

Sur les boiseries, le ponçage devra faire disparaître tous pores soulevés ou traces d'outils et de machines.

Sur les parties métalliques et particulièrement le fer, les entreprises devront veiller à ce que toutes traces de calamine, d'oxydation ou de corps gras, soient éliminées. Sur les parties précédemment rouillées et après brossage énergétique à la brosse métallique, les poussières d'oxyde seront soigneusement enlevées au chiffon.

Rebouchages et masticages :

Les masticages sur parties recevant des peintures : maçonnerie et menuiseries bois ou métalliques, devront faire disparaître les légères imperfections des surfaces à peindre.

Enduits :

Les enduits seront appliqués sur parois ou menuiseries bois ou métalliques, chaque fois que cela sera nécessaire, pour obtenir une surface parfaitement plane et lissée. Ils seront préparés comme indiqué à l'article "Mastics et enduits".

Toutefois, pour certaines peintures, les fabricants exigent des enduits spéciaux que l'entrepreneur devra utiliser obligatoirement.

Impressions :

Les impressions sur plâtre seront grasses et fluides, elles seront appliquées "à refus", de façon que l'huile pénètre profondément dans l'enduit.

Aucune impression sur boiseries ne sera appliquée au pistolet.

Les impressions sur boiseries après fixation des nœuds seront 1/2 grasses et de teintes claires. Elles seront appliquées qu'après réception des menuiseries par l'Architecte. Elles seront bien uniformes, assez fluides, les épaisseurs, feuillures et les quatre faces des dormants seront bien atteintes, il n'y aura aucune coulure ni bavure sur les arêtes.

Les accidents de chantier, les manipulations, rabotage, etc. risquent d'altérer la couche d'impression, aussi l'entrepreneur devra, avant de commencer les travaux, faire tous les raccords nécessaires.

Tous les fers recevront une couche d'anticorrosion, avant leur pose pour les parties inaccessibles et après leur pose pour les autres. Au préalable, ils seront soumis aux spécifications indiquées ci-avant.

1.6

JOINTS DE CALFEUTREMENT ACRYLIQUES SOUPLES

Il est rappelé à l'entrepreneur du présent lot, que les joints de calfeutrement acryliques souples nécessaires en périphérie d'ouvrages sont à la charge de son lot. Ces éléments sont en effet un élément de finition qui doit

être réalisé par le lot concerné.

Il est rappelé à cet effet que chaque corps d'état doit ces finitions dans leurs prestations et que chacun est averti dans leur descriptif de cette prestation due.

1.7 REVISION PEINTURES

L'entreprise du présent lot intégrera dans ses prix unitaires la révision de l'ensemble des peintures avant livraison après passage de l'ensemble des corps d'états secondaires.

2 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux, de la nature des travaux à réaliser, du sol et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

2.1 PREPARATIONS DES SUBJECTILES

2.1.1 Travaux préparatoires

2.1.1.1 *Nettoyage, lessivage des parois existantes à repeindre*

Travaux préparatoires comprenant :

- le lessivage d'ancienne peinture, rinçage, raclage et enlèvement de peinture cloquée ou non adhérente
- le traitement systématique des fissures : ouvertures de celles-ci, bouchage, masticage, ponçage ...
- le ratissage de l'ensemble pour réaliser un fond neuf uni permettant de traiter les anciens fonds comme un fond neuf.

Localisation :

- Ensemble :

Pour :

- les sanitaires de l'école au RDC
- les murs en contact avec la rampe béton de l'école au RDC

2.2 FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE

2.2.1 Généralités

Application manuelle ou mécanique des produits de peinture en fonction du subjectile et de la finition recherchée (suivant spécification du fabricant). Le délai et l'intervalle de recouvrement sera fonction du liant et des conditions thermo-hygrométriques. Exécution en 1, 2 ou 3 couches suivant nécessité et prescription du fabricant. L'offre de l'entreprise comprendra toutes les couches utiles à savoir que la couche de finition donne l'aspect définitif prescrit (mat, satiné ou brillant, tendu ou poché). Elle est compatible avec les couches précédentes et/ou le subjectile. Le prix unitaire devra tenir compte de l'application de toutes les couches nécessaires.

2.2.1.1 Définition des applications

Hormis les produits spécialement préconisés, aucune marque de peinture sera imposée. Toutefois les produits devront provenir de fabricants notoirement réputés, à savoir : ASTRAL, CORONA, GAUTHIER, GUITTET, SIGMA, SIKKENS, SEIGNEURIE, TOLLENS et ZOLPAN.

NOTA : les teintes sont au choix de la maîtrise d'œuvre (suivant les nuanciers dans les gammes).

2.2.2 Sur murs & plafonds

2.2.2.1 PEINTURE A BASE DE RESINE ACRYLIQUE

Peinture acrylique au rouleau, finition lisse.

2.2.2.1.1 Plafonds - Peinture acrylique mate lisse - Finition B

Type PANTEX 900 de la Seigneurie ou équivalent.
Avec 1 couche d'impression et 2 couches de finition

Localisation :

- Ensemble :

Pour :
- l'isolation sous rampant de l'Archives au R+1
- l'isolation sous rampant de la pièce "a" au R+2

2.2.2.1.2 **Parois - Peinture acrylique mate lisse - Finition B**

Type PANTEX 900 de la Seigneurie ou équivalent.
Avec 1 couche d'impression et 2 couches de finition.

Pour les pièces prévoir 1 mur de couleur par pièce avec minimum 3 teintes par pièces sans plus value

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- rebouchage des menuiseries extérieures dans les salles de classe situées au RDC
- l'archive au R+1
- les joues de plaque de plâtre pour trappe d'accès
- les condamnations des cheminées
- le bureau du directeur, après installation des cloisons pour la reprise de la rampe
- les murs en contact avec la rampe béton de l'école au RDC

2.2.2.1.3 **Parois - Peinture acrylique satinée lisse - Finition B**

Type SOYTEX EVOLUTION de la Seigneurie ou équivalent.
Avec 1 couche d'impression et 2 couches de finition.

Pour les pièces prévoir 1 mur de couleur par pièce avec minimum 3 teintes par logement sans plus value

Localisation :

• Ensemble :

Pour les sanitaires de l'école au RDC

2.2.3 **Sur menuiseries bois**

2.2.3.1 PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE SATINEE :

Toutes couches confondues (2 ou 3 suivant nécessité) de peinture de classe 2 en phase solvant.
Type GARNYSATIN S2P de la Seigneurie ou équivalent.

2.2.3.1.1 **Peinture sur boiserie neuves**

Type GARNYSATIN S2P de la Seigneurie ou équivalent.

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- huisserie et porte intérieure
- trappe de visite
- tablette bois

2.2.4 **Sur métaux**

2.2.4.1 PEINTURE LAQUE GLYCEROPHTALIQUE SATINEE :

Toutes couches confondues (2 ou 3 suivant nécessité) de peinture de classe 2 en phase solvant.

2.2.4.1.1 **Peinture sur métalleries neuves**

Type GARNYSATIN S2P de la Seigneurie ou équivalent.

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- les dauphins des descentes EP
- huisseries des portes palières des logements
- huisseries des portes intérieures de la mairie

2.3 **REPRISE SUR OUVRAGES EXISTANTS**

2.3.1 **Reprise des doublages - Peinture acrylique mate lisse - Finition B**

Type PANTEX 900 de la Seigneurie ou équivalent.
Avec 1 couche d'impression et 2 couches de finition.

La teinte de la peinture devra se rapprocher de celle existante, sous réserve de validation préalable par la maîtrise d'œuvre.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant état après dépose des menuiseries extérieures

2.4 SIGNALÉTIQUE

2.4.1 **Signalisation sur portes ou parois**

Repérage numérotation et locaux par sticker ou plaque collés en relief détectable au toucher, répondant à la norme PMR, ht 10 cm mini

2.4.1.1 **Signalisation sur porte de la chaufferie**

Localisation :

• Ensemble :

Pour la porte de la chaufferie

2.5 NETTOYAGE

* Spécifications particulières :

L'entrepreneur doit :

- L'ensemble, des produits utilisés, doit provenir d'usines notoirement connues pour leur qualité .
- Tout échafaudage ou nacelle nécessaire à l'exécution des prestations.
- La conservation de tout ouvrage existant sur le chantier et toutes précautions pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être tachées ou détériorées.
- Le nettoyage des locaux permettant leur mise en service : ce travail sera exécuté pour la visite de réception et portera sur les sols, faïences, appareils sanitaires et électriques, quincaillerie, vitrerie aux deux faces et menuiseries.

* Matériel utilisé :

L'entrepreneur doit requérir en temps utile auprès des entreprises chargées des divers travaux, toutes indications utiles concernant les produits et procédés de nettoyage compatibles avec leurs ouvrages.

- Le matériel utilisé est de qualité supérieure et spécifiquement approprié au type de nettoyage à effectuer. Il ne doit en aucun cas, pouvoir dégrader des éléments ou portions d'éléments mis en œuvre dans l'ensemble des bâtiments.
- Par conséquent, aucune trace de rayures, épaufréments, altération, bris, ou autres dégradations ne pourront être tolérés.
- Les conseils et consignes de nettoyage et entretien émanant des fabricants, des matériaux et matériels, mis en place devront être respectés.
- L'Entrepreneur est tenu de faire constater avant son intervention tous les défauts et anomalies, faute par lui d'avoir procédé ainsi, toutes réfections devant être exécutées après son passage, sont à sa charge.
- L'Entrepreneur stocke son matériel, ses matériaux et ingrédients dans un local entièrement clos. Il demeure entièrement responsable de l'ensemble de ses fournitures et matériels durant toute la durée de son chantier.

* Conditions d'intervention :

Selon les données du planning d'avancement des travaux et de la coordination, l'Entrepreneur du présent lot intervient dans chacun des locaux après finitions complètes, tous corps d'états.

L'entrepreneur, avant d'intervenir, s'assure que tous les corps d'états aient satisfait à leurs obligations de propreté.

* Fermeture des locaux :

L'Entrepreneur ferme les locaux à clés après exécution de sa mission et après chaque fin de travail en fin de journée. Lors du constat des lieux ces clés sont remises au Maître d'Ouvrage.

* Moyens à mettre en œuvre :

Les travaux à effectuer comprennent la fourniture de tout le matériel, les ingrédients, les matériaux, le transport à pied d'œuvre, le stockage, les protections, le montage, et dans le respect des règles de l'art de la profession.

2.5.1

Nettoyage avant OPR

La prestation comprend autant pour les parties intérieures que les extérieurs du bâtiment :

* Nettoyage avant OPR comprenant :

Nettoyage compris grattage pour les équipements suivants :

- Les sols de type plastique et parquet sont lavés, nettoyés, sans excès d'eau puis essuyés.
- Les sols et murs en carrelages ou faïences sont lavés, brossés, nettoyés et lustrés à l'aide de produits de type appropriés à la nature du revêtement.
- Les menuiseries y compris vitrages extérieurs et intérieurs ainsi que les barres d'appui et bavettes.
- Les appareils sanitaires y compris robinetteries
- Les miroirs
- Les bouches d'extraction
- Les garde-corps et mains courantes métalliques extérieurs et intérieurs
- Les portes intérieures
- L'appareillage électrique (interrupteurs, PC, luminaires, etc...)
- ... etc liste non limitative

Balayage soignée pour les équipements suivants :

- Les sols de toutes natures et les plinthes bois
- La cage d'escalier
- Les locaux et circulations
- ... etc liste non limitative

Compris évacuation des déchets et gravats aux décharges contrôlées.

Nota: sont compris dans les surfaces à nettoyer, les parties suivantes:

- circulations couvertes / ouvertes,
- circulations fermées,
- ensemble des locaux et leurs placards,
- gaines techniques avec façades d'accès,
- balcons et terrasses
- escaliers

Compté pour l'ensemble du bâtiment (compris locaux communs, techniques et circulations communes).

2.5.1.1

Nettoyage avant OPR - Mairie - École

Localisation :

- Ensemble :

Pour l'ensemble des interventions concernant les travaux effectués au sein de la mairie et de l'école

2.5.2

Nettoyage de livraison

La prestation comprend autant pour les parties intérieures que les extérieurs du bâtiment :

*** Nettoyage complet de livraison et mise en service après retouches :**

Comprennent la vérification de tous les locaux après levée des réserves

L'entrepreneur a pour mission de procéder à un nettoyage ultime des ouvrages et d'en maintenir la propreté jusqu'à la livraison.

Prestation complète pour une livraison des locaux prête à l'emploi. Cette prestation, réalisée phase par phase, comprend notamment :

Sur tous les ouvrages intérieurs :

Nettoyage et lavage pour les équipements suivants :

- Dépoussiérage et nettoyage de toutes les surfaces horizontales et verticales.
- Nettoyage des parements des portes, y compris dépoussiérage du chant supérieur
- La quincaillerie : boutons de portes, béquilles, etc...
- Les appareils de chauffage
- Le nettoyage des paillasses, placards et des éléments d'agencement y compris étagères intérieures
- Les garde-corps et mains courantes métalliques intérieurs
- Les sols de type plastique ou parquet sont lavés, nettoyés, sans excès d'eau puis essuyés.
- Les sols et murs en carrelage ou faïence sont lavés, brossés, nettoyés et lustrés à l'aide de produits du type approprié à la nature du revêtement
- Les moquettes et tapis nettoyés avec des aspirateurs appropriés.
- Les peintures sont époussetées, lavées à l'éponge humide puis essuyées.
- Les appareillages et appareils sanitaires sont nettoyés à partir d'un produit non susceptible d'attaquer l'émail et le chromage : ils sont lustrés avec un produit mettant leurs éclats et aspects en valeur.

- Les vitrages et les miroirs sont nettoyés et lustrés avec un produit en évitant toutes rayures sur chaque face.
- Les éléments en cuivre, aluminium, acier inoxydable, etc... sont nettoyés et lustrés avec un produit approprié.
- Les boiseries vernies ou peintes, sont époussetées et lustrées au chiffon ou ouate évitant toute rayure.
- Les appareillages électriques, bouches d'aération et menus appareillages, aux sols, aux murs et aux plafonds sont nettoyés et lustrés à sec ou avec un produit.
- ... etc liste non limitative.

Sur tous les ouvrages extérieurs :

Nettoyage et lavage pour les équipements suivants :

- Balayage de toutes les surfaces horizontales
- Nettoyage des circulations, terrasses, balcons
- Compris profilés, bavettes, habillage, ...etc
- Les garde-corps et mains courantes métalliques extérieurs
- ...etc liste non limitative.

Compris évacuation des déchets et gravats aux décharges contrôlées.

Nota: sont compris dans les surfaces à nettoyer, les parties suivantes:

- circulations couvertes / ouvertes,
- circulations fermées,
- ensemble des locaux et leurs placards,
- balcons et terrasses

2.5.2.1 **Nettoyage de livraison - Mairie / École**

Localisation :

- Ensemble :

Pour l'ensemble des interventions concernant les travaux effectués au sein de la mairie et de l'école

2.6

TRAVAUX DE REPRISE

2.6.1

FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE

2.6.1.1

Sur murs & plafonds

2.6.1.1.1

PEINTURE A BASE DE RESINE ACRYLIQUE

Peinture acrylique au rouleau, finition lisse.

2.6.1.1.1.1

Parois - Peinture acrylique mate lisse - Finition B

Type PANTEX 900 de la Seigneurie ou équivalent.

Avec 1 couche d'impression et 2 couches de finition.

Pour les pièces prévoir 1 mur de couleur par pièce avec minimum 3 teintes par pièces sans plus value

Localisation :

- Ensemble :

Pour la reprise des doublages suite à la dépose des radiateurs